

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation, de la Culture et des Sports

**ACTES DU COLLOQUE :**

**« NEUJ PRO 2016 – 15<sup>e</sup> Rencontres Nationales des Professionnels et Elus de la Jeunesse »**

**RENCONTRE DE TERRITOIRES 1**

**Régions et Départements**

**Intervenants :**

**Mathieu ARBES**, chargé de mission, Département de la Gironde

**Franck PICHOT**, vice-président à la jeunesse, Département d'Ille-et-Vilaine

**Animateur :**

**Frédéric DUBOS**, directeur jeunesse, éducation, culture et sports, Département de l'Allier

**Frédéric Dubos, directeur jeunesse, éducation, culture et sports, Département de l'Allier :** bonjour, je suis Frédéric Dubos. Je suis directeur de la jeunesse au conseil départemental de l'Allier. Je suis chargé d'animer cette table ronde. Je vais laisser la parole aux intervenants : Franck Pichot, vice-président à la jeunesse au conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et Mathieu Arbes, chargé de mission au conseil départemental de la Gironde. On n'a pas les représentants prévus des deux régions. On fera sans eux et on essaiera d'ouvrir cette discussion sur les relations entre le département et la région, sur les politiques jeunesse après le vote de la loi NOTRe qui nous laisse orphelin des politiques jeunesse, me semble-t-il.

**Mathieu Arbes, chargé de mission, Département de la Gironde :** bonjour. Je suis Mathieu Arbes, chargé de mission au département de la Gironde. Je vais vous présenter notre méthode d'élaboration « le projet génération 11/25 ». C'est un plan girondin d'actions en faveur de la jeunesse. Ce travail a été réalisé en 2015 et a été voté en juin 2016 à l'unanimité par nos élus. La Gironde, c'est 1 500 000 habitants. Ce département a la plus grande superficie des départements de métropole. 15 000 nouveaux habitants arrivent par an sur notre territoire. La moitié des habitants se trouve dans la métropole Bordeaux et ses 27 communes aux alentours. L'autre moitié de la population se trouve en milieu rural et en milieu périurbain. En 2005, un manifeste pour la jeunesse a été voté par l'ensemble des élus pour affirmer les engagements en faveur des jeunes du département de 6 à 25 ans. Ce travail a permis d'engager un travail inter-institutionnel avec nos partenaires. Ce matin quelqu'un parlait de club des cinq. C'est à peu près le même club des cinq : la CAF, la MSA, l'Éducation nationale, jeunesse et sport et nous-mêmes. Nous avons signé une charte. Elle s'est traduite en 2010 par un schéma départemental jeunesse pour des actions spécifiques en faveur des 13/17 ans avec la mise en place d'un projet commun pour aider les structures jeunesse du territoire, associations, collectivités, pour mener des projets. Ce manifeste pour la jeunesse de 2005 a permis également de faire un travail interne au département avec la création de cinq pôles territoriaux jeunesse en 2006 pour coordonner les politiques jeunesse, sport, vie associative, éducative avec les collèges. En 2009, une démarche transversale s'est basée sur des outils d'animation et de gestion transversale qu'on a appelée « projet jeunesse » qui s'appuie sur un espace dédié aux professionnels de la jeunesse du territoire et sur une plateforme de gestion des appels à projets. En 2015, avant les élections départementales, nos élus ont décidé de réaffirmer nos engagements en direction des jeunes. C'est l'objectif du projet génération appelé l'acte II du manifeste pour la jeunesse au début et devenu « projet génération 11/25 ». L'objectif était de définir une feuille de route claire dix ans après le premier manifeste pour la jeunesse, d'associer l'ensemble des acteurs à l'élaboration d'un plan d'actions notamment les jeunes. L'un des objectifs était

d'informer les jeunes Girondins, leurs parents, l'ensemble des citoyens girondins de ce que l'on fait pour les jeunes de 11 à 25 ans.

C'est une méthode classique de projet. Nous avons fait un diagnostic en interne, un recensement de toutes les actions menées dans le département pour la jeunesse. Il y a eu ensuite une phase de consultation des jeunes en ateliers de parole et sous forme ludique sur internet en s'appuyant fortement sur les réseaux sociaux. Il y a eu des rencontres avec les partenaires jeunesse dans les territoires par les pôles jeunesse territoriaux et il y a eu une consultation des partenaires avec un questionnaire en ligne. Gros travail de synthèse par la suite. Retour vers les directions départementales pour faire analyser les résultats des consultations et les faire coïncider avec nos ambitions et orientations politiques. Il y a eu une grande restitution publique le 11 décembre. Ça a été voté au budget supplémentaire le 30 juin dernier. Cette démarche s'est étalée sur un an et demi. Je vais vous présenter un film qui résume l'intégralité de la démarche.

*Diffusion d'un film de 6'43 à 9'59.*

**Mathieu Arbes, chargé de mission, Département de la Gironde** : je vais reprendre phase par phase l'élaboration de notre démarche transversale et collaborative. Nous avons fait une analyse classique dans la méthode de projet, une analyse de l'ensemble des dispositifs départementaux avec l'ensemble des 25 directions, environ, concernées par les politiques jeunesse. On a mis tout le monde autour d'une table. On a fait des contributions en ligne et autres. On a consulté les jeunes, les professionnels, fait un gros travail de retour vers les directions et de synthèse. On a fait une restitution publique et le vote final.

Pour recenser tous les dispositifs, on s'est servi du numérique avec un questionnaire en ligne pour avoir très rapidement l'ensemble des fiches actions, envoyé à toutes les directions du département. Le département de la Gironde compte environ 6 500 agents et une quarantaine de directions. Ensuite, nous avons fait des réunions interservices pour voir ce qui allait et ce qui allait moins en interne, analyser les dispositifs, identifier les enjeux et éventuellement les problématiques. J'ai été accompagné dans cette démarche par une stagiaire pendant six mois et heureusement qu'elle était là. Dans notre questionnaire en ligne « 33 pour moi » on a posé des questions thématiques très larges. Il y a trois ans, à Neuj'pro, on nous avait présenté « Génération quoi ». On a essayé de faire « Génération quoi » à notre échelle du département. De mai à juillet 2015, on a fait une grande consultation avec tous les outils de communication pour toucher au mieux les jeunes, les réseaux sociaux, l'achat d'espaces publicitaires dans Facebook avec l'agence de communication qui nous a accompagnés. Le but était d'avoir un questionnaire ludique. Pour mobiliser les jeunes, on a fait un petit jeu concours avec des choses à gagner. Pour aller voir les jeunes là où ils sont, on a tenu un stand de présentation de la démarche dans plus de vingt manifestations, à la fête des collégiens, au conseil départemental des jeunes, au cours des manifestations sportives, culturelles de l'été qu'on organise comme « Scènes d'été en Gironde ». On a constaté que la 3G ne passait pas partout en Gironde même si on est bien couvert et on est passé par des questionnaires papier. On a eu 1 200 réponses papier qu'on a dû saisir, nous agents départementaux, dans « 33 pour moi » en numérique. On a eu 4 700 réponses en tout. Ce résultat nous a surpris. Plus de réponses des 11/17 ans que des 18/25 ans. Plus de filles que de garçons. On a fait un livret de synthèse. Tout est en ligne sur [jeunesse.gironde.fr](http://jeunesse.gironde.fr). On a eu 8 000 visiteurs uniques. 4 771 ont répondu à l'intégralité du questionnaire. C'était la partie quantitative.

Il y a eu la partie qualitative avec des ateliers de parole qu'on a organisés dans les territoires avec l'ensemble des agents du département, mais surtout la mission Agenda 21. On s'est appuyé sur la méthodologie spirale basée sur le bien-être et le mal-être. Et avec la technique post-it, ça permet d'enclencher un débat. Cela a enrichi la consultation. On a fait 20 ateliers. Nous avons rencontré les partenaires jeunesse dans l'ensemble des territoires. On a repris les cinq thématiques du manifeste pour la jeunesse. Au total, 300 participants. On a fait un questionnaire en ligne. C'était moins ludique, mais c'était pour les professionnels. On a eu moins de réponses, 270. Il n'y avait pas de choses à gagner. Nous avons eu 65 propositions aux questions ouvertes. Edith Maruejols, qui a présenté hier matin ses travaux avec Yves Raibaud, nous a accompagnés spécifiquement sur l'égalité filles/garçons. Elle nous a proposé un plan d'actions dont certaines ont été actées par le conseil départemental.

Le groupe travail a fait la synthèse qui était très lourde avec 4 700 réponses. On a analysé, consolidé les informations des différentes consultations. Vous retrouvez tout sur internet, notamment les réponses des jeunes avec une cartographie. S'il y a des chercheurs dans la salle qu'ils n'hésitent pas à analyser encore plus finement que nous cette consultation. On a fait une restitution publique auprès de nos partenaires le 11 décembre. Les problématiques sont l'emploi, la santé, la mobilité. Elles sont

différentes si on est avec des collégiens ou avec un public plus âgé. Le rôle fédérateur du département a été reconnu. Mais importance de créer des rencontres inter-structures au niveau local ou départemental. Mutualiser les savoirs, les ressources. La thématique de l'information jeunesse reprend l'utilisation des outils utilisés par les jeunes, aller à leur rencontre. Sur la santé, les jeunes se disent assez bien informés. Mais sur ce qui touche les usages numériques, la violence, les suicides, le harcèlement, il y a une baisse dans les chiffres d'information. Ils sont moins informés. « 33 pour moi » n'est pas une étude sociologique. On a pris tous les jeunes qui venaient. On n'a pas fait de quotas. Ce questionnaire n'a pas de valeur scientifique, mais on s'est appuyé sur lui pour avancer. Les jeunes nous ont dit qu'ils n'identifiaient pas facilement les personnes ressources pour les accompagner dans le domaine de la santé. Les partenaires santé nous ont parlé du réseau, de faire connaître l'offre qui existe. La mobilité est un enjeu, comment l'améliorer, qu'elle soit psychologique ou physique.

En janvier/mars, après la restitution, on a retravaillé avec l'ensemble des directions départementales concernées pour définir les objectifs opérationnels, avec les élus, les vice-présidents pour avancer sur la transversalité de la jeunesse, pour voir ce qui existait déjà et n'était pas connu, pour éventuellement mettre en place de nouvelles mesures et développer les critères d'évaluation. Il y a eu des rencontres interservices et des rencontres en tête-à-tête entre les vice-présidents. Je me suis appuyé de nouveau sur le numérique pour saisir les fiches actions à valoriser ou à créer. La majorité des directions départementales concernées a répondu.

Le plan a été adopté en juin 2016. Trois orientations politiques transversales, quinze objectifs et quarante-cinq mesures de choses qui existent déjà et de nouvelles mesures. Dans les orientations, il y a l'égal accès de tous les jeunes au droit commun, l'insertion, l'autonomie des jeunes, comment la favoriser, comment permettre aux jeunes de s'impliquer, les politiques de citoyenneté. Les objectifs, les mesures : éducation avec la politique dans nos collèges, la culture, les sports, l'environnement, l'accès au droit des jeunes, la lutte contre les discriminations et l'égalité filles/garçons. Dans les cinq années à venir, de nouvelles mesures vont être appliquées. Ce qu'on peut faire sur l'insertion, la santé, la protection de l'enfance qui reste une compétence forte du département, la mobilité, le logement, réussir à travailler avec la direction du logement, chez nous ce n'est pas si simple. Pour la santé, des ponts se créent avec les collèges, la citoyenneté. Comment refaire le schéma départemental jeunesse en cours d'élaboration avec les associations, les collectivités avec lesquelles nous travaillons ? Comment les aider au mieux pour développer des projets sur les territoires ?

Il va falloir suivre ce plan d'actions, le faire évoluer, continuer ce travail avec les partenaires institutionnels pour élaborer un nouveau schéma départemental pour les cinq ans à venir. Se rapprocher au plus près des territoires girondins. On est en train d'élaborer des pactes territoriaux, comment lier la démarche départementale avec ce qui remonte des territoires. Et en 2017, mieux communiquer en direction des jeunes, avoir une vraie politique d'information et de communication en direction des jeunes, des partenaires et des familles. Pour plus d'informations, vous avez le portail [jeunesse.gironde.fr](http://jeunesse.gironde.fr).

**Franck Pichot, vice-président à la jeunesse, Département d'Ille-et-Vilaine** : je n'ai pas la même optique technique que Mathieu. Je suis élu depuis 2011 dans le département d'Ille-et-Vilaine. C'est un département breton où se trouve Rennes, la capitale régionale. Il est plus petit que la Gironde et a moins d'habitants. On est 1 050 000 habitants avec une progression assez importante de 11 000 habitants par an environ. Nous avons une population jeune très forte puisqu'un tiers des habitants a moins de 25 ans. Notre démographie scolaire pousse puisqu'on a encore cette année plus de 500 nouveaux collégiens. Notre département est dynamique. Et on doit gérer l'agrandissement plutôt que la réduction de nos services. Je suis vice-président délégué à l'éducation et la jeunesse. Cela regroupe les collèges, c'est-à-dire les grands travaux et les politiques éducatives, et la jeunesse qu'on vient d'évoquer. Je suis aussi président de la commission « Egalité des chances ». C'est une des trois commissions thématiques au-delà de la commission finances. La commission « Egalité des chances » regroupe la petite enfance, la protection de l'enfance, l'éducation, la jeunesse, le sport, la culture, la citoyenneté, l'égalité femmes/hommes et différents sujets transversaux. Cela me donne un lien direct avec l'ensemble des collègues délégués ou vice-présidents des différentes politiques. Avant le renouvellement de 2015, j'étais conseiller délégué seulement à la jeunesse et aux politiques éducatives. J'ai ajouté à mon portefeuille les collèges qui me prennent plus de temps, hélas, que la jeunesse en ce moment. Je voulais vous parler d'un travail qu'on a mené un peu avant la Gironde, un projet un peu similaire de travail autour d'une politique jeunesse. À la différence de la Gironde, chez nous la politique de la jeunesse est assez récente. En 2008, nous avons eu les premières rencontres départementales de la jeunesse, premier cahier permettant de tracer les forces. Jusque-là, on avait des politiques sportives

et culturelles et des politiques éducatives. Mise à niveau de cette politique jeunesse qui n'était pas une politique très forte, pas portée par une vice-présidence, ou pas uniquement par une vice-présidence. Il fallait installer une politique plus visible au sein de la collectivité. En 2012, on a entamé un travail avec l'ensemble des services pour mettre en place une politique jeunesse plus claire et visible par les partenaires, le grand public et surtout, c'est le gros point de cette action, en interne. Notre siège est situé à Rennes. Il concentre toutes les politiques sectorielles. Mais il y a une déconcentration des services très forte depuis 2010. Nous avons, dans les sept pays du département, sept agences. Chaque agence a un directeur ou une directrice et quatre services :

- 1 service vie sociale qui regroupe toutes les politiques sociales et jeunesse, sport, culture
- 1 service développement local sur l'aménagement, le développement économique jusqu'à la réforme de la loi NOTRe
- 1 service construction-bâtiments-routes
- 1 service ressources qui gère tous les personnels.

Les agences ont une autonomie assez poussée, ce qui n'est pas toujours simple dans la relation entre le siège et les agences. Ce n'est pas seulement l'application de politiques. Ce sont les allers-retours et une part d'initiatives qui peuvent être prises par les agences qui est assez forte.

C'est pourquoi il fallait que la jeunesse soit plus lisible en interne. On a mené ce travail avec les rencontres départementales de la jeunesse dans les sept pays, donc sept réunions thématiques avec les acteurs et les élus jeunesse. Puis j'ai mené une vingtaine de réunions avec les services en rencontre directe avec les jeunes dans des FJT, des missions locales, des espaces jeunes, des collèges. On a souhaité des réunions souvent en petit comité entre 10 et 15 jeunes pour avoir un temps d'échange fort et pas des grandes réunions. Ce travail a abouti à des plans d'action et a donné naissance à « Génération brétiliens ». Cela l'a inscrit dans le paysage local et a permis de tracer les grandes lignes de cette politique jeunesse. C'était aussi un travail souterrain parce qu'il fallait, dans les différentes directions, dans les différentes commissions aussi bien au niveau technique que politique, rassembler ce qui se faisait en jeunesse. Nous faisons, comme tous les départements de France, beaucoup de choses en jeunesse, mais très éclatées dans plein de directions différentes. Il y a une direction jeunesse, certes, mais qui concentre quelques opérations pour la jeunesse comme la mobilité internationale, l'accompagnement des jeunes créateurs d'entreprise. Ce sont des sujets qui ont plus trait au développement et à l'économie. L'insertion, le logement étaient dans d'autres directions. On avait une vision très éclatée de ce qui se faisait en jeunesse. Cet outil a permis plus de lisibilité. Notre grande avancée est que les services ont pu constater cette évolution, ont pu travailler en transversalité, ce qui n'était pas le cas. Le rapport date de fin 2013. La mise en place a été la conclusion de notre travail. Le point négatif est qu'autant en interne ça a bien avancé, autant en externe les jeunes et les populations départementales n'ont pas toujours encore bien cerné ce que nous faisons. Des élus peuvent être dans d'autres champs, ça a été mon cas. J'ai dû aller vers d'autres champs après ce travail important sur la « Génération brétiliens ». De plus, ma chargée de mission qui a porté ce dossier est partie de la collectivité. On a tout mis en place, mais le temps de l'information, de la communication vers le grand public a été un peu squeezé. Et on est arrivé au moment des élections départementales. Il va falloir appuyer à nouveau sur ce qu'on fait pour la jeunesse en tenant compte de la loi NOTRe et le rendre plus lisible au niveau territorial. En effet, au niveau du siège, ça roule. Au niveau des agences, il faut aller plus loin. Comparé à la Gironde, il nous manque des référents jeunesse dans chacun des territoires. Le référent vie sociale va prendre en compte la jeunesse. Mais la « Génération brétiliens » n'est pas complètement portée au niveau local. Nous allons mener ce travail important comme un travail parallèle qui a déjà été initié, mais qui a été mis en pause. C'est la capacité à développer au niveau intercommunal de vraies politiques jeunesse. Je dis vraies sans vouloir être négatif, mais on voit très bien que c'est inégal sur le plan départemental. Certaines intercommunalités sont très avancées sur la question jeunesse, d'autres pas du tout. Notre rôle, que nous avons identifié au cours de ce travail, est de se mettre en ingénierie en présence territoriale à l'échelle d'un pays. En Bretagne, les pays existent depuis très longtemps et ont une signification forte. Nous avons sept pays pour 24 EPCI, bientôt 18 puisque la réforme est passée par là. L'échelle des pays est assez large. Sept pays pour 1 million d'habitants, vous voyez ce que ça peut donner en matière de territoire comme de population. C'est aussi l'échelle des coordinations, l'échelle de l'ingénierie, des relations avec les acteurs. Pendant les rencontres départementales de la jeunesse, entre 2012 et 2013, on a suscité, on a mis en place, parfois de façon un peu spontanée, après les diverses réunions, des groupes dans deux territoires, le pays de Saint-Malo et le pays des Vallons de Vilaine. Des dynamiques se sont mises en place avec les acteurs jeunesse des territoires y compris les élus.

Notre région a aussi une politique jeunesse assez poussée, organisée dans un cadre d'échanges avec les collectivités assez important autour du B16. C'est la collectivité de la région Bretagne, les quatre départements et les onze plus grandes agglomérations de la région avec des relations régulières fortes entre ces différentes collectivités pour articuler et avancer ensemble sur les questions de jeunesse. Ce B16 existe sur d'autres thématiques politiques. Notre région est en avance dans ce domaine, des relations sont établies. A titre personnel, je regrette profondément ce qui arrive au niveau du chefdefilat jeunesse dans cette loi égalité et citoyenneté. Je ne comprends pas. Pour moi, les départements ont vraiment une pertinence. Avec la mission que je préside, on est en plein cœur des problématiques familiales et de jeunes. Je trouve dommage, c'est le cas parfois dans le B16, que la région nous attire trop vers des questions qui ne sont pas sociales à tous les sens du terme. Je trouve dommage que cette loi nous pousse trop là-dedans. Si ce n'est qu'une indication de coordination, pourquoi pas. C'est déjà un peu le cas. Mais si c'est du chefdefilat pour nous guider ou nous dire ce qu'il faut faire, ce n'est pas une bonne chose, même si en Bretagne nous n'avons pas comme d'autres départements en France à gérer les nouveaux périmètres. On est resté sur un même périmètre. Cela ne nous bloque pas pour tous les transferts de compétence en cours. Je sais que c'est différence pour d'autres territoires qui ont ces nouveaux périmètres à avaler.

Je voudrais vous donner quelques pistes de travail qu'on mène aujourd'hui et qui peuvent faire débat. On a un peu laissé la jeunesse de côté parce qu'on avait mis en place le plan d'action. On l'a laissé se dérouler. Politiquement, si l'écu ne porte pas le plan d'action, il y a un loupé quelque part. Il n'y a pas que le déroulement par les services. Il faut aussi convaincre au jour le jour nos collègues de la priorisation jeunesse même si elle est tout le temps affichée dans les documents. Dans les actes, la jeunesse on verra plus tard, c'est compliqué, elle bouge tout le temps, on ne sait pas trop comment faire. Dans le rapport « Génération brétiliens », on a supprimé de nombreux dispositifs qui étaient des dispositifs de consommation de services pour aller vers des appuis à des projets. Je prends le cas des collègues avec une enveloppe assez large dans la définition des sujets, mais qui laisse la main à chaque collègue en fonction de son projet d'établissement pour qu'il puisse faire appels aux financements départementaux pour l'accompagner dans sa mise en place de projet. C'est plutôt ce qu'on a fait ces derniers temps et c'est ce qu'on accélère pour laisser, dans les actions qu'on priorise, une plus grande liberté d'action et ne pas tomber dans le travers de la grande consommation. Les collègues sont ma délégation depuis un an et demi et m'ont pris beaucoup de temps. On a un gros plan d'action d'investissement dans les collègues. On construit quatre collègues dans ce mandat, d'ici 2021. On en ferme un, ce qui n'est pas une mince affaire pour un élu. Ce plan a rendu l'éducation priorité départementale. C'est une force et un appui solide pour avancer. A partir de l'éducation, on va vers l'offre éducative, l'éducation artistique et culturelle, les pratiques sportives. L'éducation nous aide à installer le champ jeunesse dans la discussion générale entre les collègues élus.

En 2013, il y a eu un rapport du gouvernement sur la lutte contre la précarité pour favoriser l'emploi des jeunes. Nous avons mis en place de nombreux groupes de travail avec des partenaires et aussi avec des jeunes pour avancer sur l'insertion et pour favoriser l'emploi des jeunes. Le fonds d'aide aux jeunes est connu. Il est présent dans les départements même si chaque règlement départemental a ses particularités. Avec le fonds d'aide aux jeunes, on aide les jeunes à passer leur permis. On a une enveloppe complémentaire pour des jeunes qui sont très fragiles économiquement pour passer leur permis de conduire néanmoins. La mobilité fait l'objet d'un travail important de nos services. Je fais référence au plan pluriannuel contre la pauvreté, j'avais obtenu dans un contexte budgétaire compliqué un million d'euros de crédits complémentaires alors qu'on nous demande plutôt de choisir ce qui va baisser dans notre budget. On s'est aperçu qu'on avait des limites dans l'affectation des ALI, animateurs locaux d'insertion, et les autres acteurs comme la mission locale. Nous avons choisi de créer ce contrat d'accompagnement renforcé et sécurisé que je qualifierais d'« assemblée » de toutes les mesures qui existent chez nous comme chez nos partenaires. Il donne une solution plus claire qui est l'affectation de jeunes à la mission locale qui, pendant six mois à un an, vont être accompagnés de façon très renforcée avec les dispositifs, y compris des sécurisations financières. L'enveloppe peut ne pas paraître énorme, mais la majeure partie des jeunes sont bénéficiaires du RSA moins de 26 ans. Ce dispositif a été acté et pérennisé jusqu'en 2021. Comme on intervient à différents niveaux, notre idée était de centraliser tout le travail pour permettre cet accompagnement renforcé et une sortie positive vers un emploi ou une qualification.

Nous avons décidé d'être territoire expérimental de la garantie jeunes. Nous n'avons pas été retenus dans la première vague, mais dans la seconde à partir de 2015. Elle est venue en complément de nos dispositifs de soutien et d'accompagnement des jeunes. Pour nous, il s'agissait de clarifier les BRSA qui étaient dans des dispositifs de droit commun existants et qu'on a traités avec les missions locales quand

la garantie jeunes était davantage en lien avec l'aide sociale à l'enfance et les jeunes majeurs qui en sortent au-delà de 21 ans. Il y a aussi la question du logement. On avait choisi d'avoir un FAJE logement. Ce n'est pas une aide directe à des jeunes. On conventionne avec différentes structures d'hébergement comme le FJT, le CHRS, les missions locales. C'est de l'aide à des postes qui accompagnent les jeunes dans leur parcours logement dans l'ensemble du département.

La mobilité est un point crucial. N'importe où sur le territoire départemental, y compris en ville, à Rennes qui, comme Bordeaux, est une ville importante et à laquelle on va déléguer le FAJE au 1<sup>er</sup> janvier, on s'est aperçu que la mobilité était un frein pour les jeunes. On a mis en place des appels à projets dans ce domaine en lien avec nos partenaires. Ces projets ne sont pas pérennes, mais expérimentés. Je ne suis pas très convaincu de l'intérêt de l'appel à projets. Le montage de dossiers est un temps très important. On a essayé d'avoir des appels à projets très souples et faciles à mettre en œuvre en matière de demande pour accompagner des projets de mobilité ou des projets que mènent les jeunes. Notre idée est que le jeune ait quelqu'un en face de lui. Par cet appel à projets, on est en lien avec les jeunes pour essayer de garder le contact quitte à les orienter vers l'interco, la commune ou un autre partenaire. Cet appel à projets mobilité a permis de financer des expérimentations intéressantes. On travaille sur un guide mobilité réservé aux professionnels pour les outiller. On s'aperçoit que la lisibilité de ce qui existe n'est pas toujours simple, y compris pour les professionnels, pas seulement pour les habitants. Cela nous permettra d'apporter des réponses plus efficaces sur la mobilité. Il nous reste des petits questionnements. A mon niveau d'élus, comment installer la jeunesse comme un élément pas seulement transversal mais aussi structurant de notre collectivité ? La jeunesse n'est pas juste une politique parmi tant d'autres. C'est une politique particulière. Nous l'avons remise sur un axe important lié aux solidarités humaines et à la préparation de l'avenir. Ça doit être une référence un peu à l'image de ce que fait le Québec qui a un secrétariat général à la jeunesse qui est à côté du premier ministre et toujours en capacité de voir si la politique menée a un lien avec la jeunesse ou pas, comment l'interroger en permanence pour infuser au maximum cette question dans l'ensemble de la collectivité et des élus.

**Frédéric Dubos, directeur jeunesse, éducation, culture et sports, Département de l'Allier** : par rapport à la loi NOTRe et à la reconfiguration territoriale, vous n'avez pas vraiment parlé des nouvelles relations avec les nouvelles intercommunalités, les nouvelles régions. Chez vous, c'est la même région. Votre diagnostic remonte à de nombreuses années. Aujourd'hui, j'ai l'impression qu'on est dans un nouveau mouvement et de nouvelles relations. Comment travaillez-vous avec les intercos en Gironde ? En effet, vous n'avez pas détaillé votre organisation territoriale de terrain. Comment travaillez-vous avec les collèges ? Comment travaillez-vous avec la région ? Comment travaillez-vous avec les pays parce que la singularité de votre présentation, c'est les sept pays qui ont une taille supérieure aux agglomérations ? Comment distinguez-vous les relations avec les pays des relations avec les agglos ? Avez-vous des relations contractuelles ? Comment l'ingénierie territoriale se caractérise-t-elle dans vos nouveaux territoires ? Avez-vous une agence ? Ces questions que vous n'avez pas forcément traitées dans vos deux présentations m'interrogent.

**Mathieu Arbes, chargé de mission, Département de la Gironde** : on travaille avec les intercos en lien avec nos partenaires institutionnels, CAF, MSA, DDCS Etat pour les aider à monter des projets jeunesse. Comment peut-on travailler avec le territoire ? Depuis plus d'un an, une réflexion a été menée pour travailler avec des pactes territoriaux dans l'ensemble des territoires. Les pactes territoriaux sont l'ensemble des politiques menées. Localement, on n'a pas d'agences. On a neuf pôles territoriaux de solidarité. On a aussi des pôles jeunesse territoriaux pour coordonner les politiques territoriales jeunesse.

**Un représentant du département de la Gironde** : On a une structuration territoriale avec cinq pôles jeunesse répartis dans le département de la Gironde. Ils regroupent des équipes pluridisciplinaires avec des agents de toute la DGA jeunesse, sport, vie associative, éducation, collèges, citoyenneté avec pour objectif de déployer les politiques publiques de la DGA dans les territoires et de les accompagner dans la construction de projets dans des domaines qui peuvent être plus larges que le domaine de la DGA et intégrer des politiques culturelles, environnementales, de santé. Mathieu parlait du nouvel outil que le département de la Gironde met en place que sont les pactes territoriaux. On a d'abord fait un diagnostic interne de la situation de chacun des territoires du département, pour le confronter avec la vision des acteurs territoriaux et l'amender ou conforter la vision que nous en avons. Un premier livre blanc des territoires a été voté par l'assemblée départementale. La deuxième phase était d'identifier des

enjeux et des objectifs par territoire et d'aller jusqu'à la proposition d'actions concrètes. On en est à la phase d'identification des actions avec les acteurs territoriaux. On va des acteurs publics, municipalités, intercommunalités ou institutionnels comme la CAF, aux acteurs associatifs qui seront amenés à apposer leur signature sur ces pactes territoriaux. Ils seront signés par l'ensemble des acteurs. Notre idée n'est pas de mettre tous les projets dans un grand sac. Il s'agit d'avoir un volet de la maîtrise d'ouvrage départementale de ce que le département veut faire sur le territoire. Il faut qu'il affirme sa volonté politique d'actions sur un territoire. Le deuxième volet, ce sera les projets soutenus par le département, soit financièrement, soit par un accompagnement en ingénierie. Les structures territorialisées sont les pôles jeunesse territoriaux, les pôles territoriaux de solidarité et un nouvel outil qui va être créé qui est l'agence départementale d'ingénierie dont je ne peux pas encore donner tous les contours. Le troisième volet qui intégrera aussi ces pactes territoriaux, c'est des projets qui ne seront pas soutenus par le département, ni financièrement, ni en accompagnement ingénierie, mais qui font sens au regard des enjeux et des objectifs et qui, à ce titre, participeront à cette élaboration.

**Franck Pichot, vice-président à la jeunesse, Département d'Ille-et-Vilaine :** je vais me permettre de donner un autre éclairage sur les questions posées. On a mis en place en 2006 les contrats départementaux de territoire. On ouvre la troisième génération. Ces contrats, avec l'interco en question, fixent les objectifs et les priorités qu'on se donne pendant la durée du contrat, quatre ou cinq ans. On a un volet investissement et un volet fonctionnement. Avec le fonctionnement, on accompagne les acteurs locaux, les manifestations sportives, culturelles y compris en jeunesse. Le nouveau contrat est de réaffirmer les moyens qu'on accordait. Ces moyens sont en hausse. Ça paraît bizarre, mais on augmente nos crédits de subvention considérant qu'on doit jouer notre plein rôle de solidarité territoriale. On augmente dans les territoires les plus fragiles avec des écarts dans les allocations. Le territoire métropolitain est à 34 euros par habitant. D'autres territoires sont à plus de 150 euros par habitant pour des raisons de péréquation. Ces contrats de territoire permettent de lister les priorités qu'on se fixe qui sont les priorités du département et de la collectivité intercommunale. On a trois volets. Le volet 1 consiste en nos actions départementales en direct sur votre territoire, les sommes versées pour l'APA, la PCH, le RSA. On veut l'indiquer pour ne pas faire oublier à la collectivité intercommunale que la première action du département est la solidarité humaine avec les allocations versées. Cela trace toutes les politiques qu'on priorise dans le domaine de l'insertion, de l'accompagnement du vieillissement. Ces actions sont à revaloriser, mais aussi à indiquer dans ce contrat. Le volet 2 est l'investissement dans le territoire porté ensemble par la collectivité intercommunale, les communes et le département. Le volet 3 réaffirme les soutiens aux acteurs locaux. C'est notre façon de pousser les collectivités à monter en puissance dans les actions éducatives et de jeunesse. Après, on peut imaginer quelques dispositifs sectoriels comme l'accompagnement d'un coordinateur. En 2014, on a sorti un guide de l'ingénierie départementale qui recense tout ce qui est possible. Ça va des routes aux bibliothèques. C'est une assistance à la maîtrise d'ouvrage. Parfois, on va un peu plus loin. C'est le plus souvent au niveau communal, moins pour l'interco, sauf pour les plus petites. On exige de la part de la collectivité un passage en délibération pour validation. Il n'y a pas forcément de contrat d'argent parce qu'on met notre personnel et notre ingénierie à disposition. Cette très grande compétence des agents du département est aussi une des forces du département comparé à d'autres collectivités. Si je regarde ce qui se passe dans les intercos ou en région, je n'ai pas d'humilité dans ce domaine. Cette mise à disposition remplace parfois l'Etat qui n'a plus la capacité d'œuvrer sur le local. Ce guide est actualisé régulièrement.

Votre autre question portait sur la loi NOTRe. Notre choix a été de continuer à intervenir dans le domaine de la jeunesse. Tout à l'heure, j'ai parlé d'un flottement dans l'éducation ou la jeunesse. On s'est posé la question de sortir très vite nos points multimédias des collèges pour les conserver avant que les collèges ne soient transférés à la région. Finalement, on garde les collèges. Il y avait aussi les SEGPA qui étaient en question. On a freiné notre intervention. On a un retard dans les bâtiments. La loi NOTRe a été l'occasion de réaffirmer notre rôle dans le domaine de la jeunesse. On priorise fortement sur les jeunes d'âge du collège. Ce n'est pas seulement le collégien. C'est le parcours des 11/15 ans. Notre autre priorisation, ce sont les jeunes rencontrant des difficultés dans le processus de prise d'autonomie. Ce sont les 18/30 ans en voie d'insertion sociale et professionnelle.

Voici notre futur organigramme, en discussion. On y voit bien le pilotage par thématique au niveau des pôles. Chaque pôle a un DGA. Dans les sept agences qui composent le territoire, on a une direction et les services ressources, développement local, construction et vie sociale. Nous avons aussi des axes transversaux qui alimentent l'ensemble du dispositif organisationnel de la collectivité. La déclinaison de nos politiques tient compte, comme partout en France, des particularités des territoires.

**Yann Frémeaux, fédération française des maisons des jeunes et de la culture** : depuis ce matin, les échanges sont intéressants et nous interpellent vivement. On voit dans l'évolution des politiques publiques de jeunesse que, historiquement, elles étaient fondées sur la co-gestion, la co-construction, le partenariat avec les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Et on voit, avec le mouvement de décentralisation, que les collectivités prennent un poids de plus en plus important. Il y a une appropriation forte par le club des cinq. Cela fait que les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ne sont quasiment plus abordés. Vous n'en avez parlé ni l'un ni l'autre. Oui, on est concerné dans les territoires par des initiatives. Mais on est de plus en plus souvent abordé par ce qui existe de nos réseaux d'associations locales et le rôle des fédérations n'est plus reconnu dans le maillage, l'innovation, la qualification des acteurs. Les politiques publiques de jeunesse ne concernent, dans leur ingénierie, que le club des cinq. Dans le cadre de la loi NOTRe, il va falloir qu'on mette le pied dans la porte parce qu'on est concerné par la métropolisation, par les régions, par les intercos. Mais la reconnaissance de notre rôle dans la qualification des acteurs sur ces questions n'existe plus. On demande aux associations locales de participer à ces mouvements, de s'inscrire dans ces politiques publiques avec une difficulté de plus en plus grande à reconnaître leurs capacités d'initiative et de maillage. On leur demande de rentrer dans ces orientations. Mais il y a la difficulté à reconnaître leur connaissance des territoires, de connaissance des publics, de rôle de compréhension interstitielle de la jeunesse, leur rôle d'animation de réseau. Financièrement, c'est un fait accompli. La disparition des financements publics des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire est constatée. Dans cette évolution évaluée en décade des politiques publiques de jeunesse, les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ne seront-ils plus concernés ?

**Mathieu Arbes, chargé de mission, Département de la Gironde** : en Gironde, les mouvements d'éducation populaire sont soutenus. Ça baisse, mais il reste encore des lignes. Pour la génération 11/25, les associations ont été sollicitées. Elles ont été invitées aux réunions. Parfois, elles ne sont pas venues. On a demandé des contributions écrites pour un plan jeunesse départemental. On n'en a pas eu. Sur le rôle des fédérations d'éducation populaire, je suis 100% d'accord avec vous. Mais il faut aussi que les fédérations locales nous accompagnent. J'attends encore leurs contributions. La Ligue 33, les Francas 33 sont venus aux rencontres territoriales. Ils ont avancé des propositions. Certains nous ont dit qu'ils souhaiteraient participer. On était d'accord. On les a même réunis pour organiser la réunion sur la citoyenneté. Certains ne sont même pas venus. Sur le schéma du club des cinq et du comité de pilotage MSA, CAF, département de la Gironde, c'est la volonté de certaines associations de l'éducation populaire de faire partie de ce club des cinq. On se heurte à la représentativité. Doit-on inviter et la Ligue, et les Francas et les CMEA ? Pour le CRAJEP départemental, c'est plus compliqué chez nous. On a le CRAJEP régional Aquitaine avec lequel on entretient des relations. Ça pourrait être l'interlocuteur du club des cinq, mais ça n'existe pas. On soutient les projets des associations d'éducation populaire locales avec ce club des cinq. On finance certains de leurs projets. Pour la réforme des rythmes éducatifs, on a monté une plateforme en Gironde avec les Francas et la Ligue de l'enseignement. On est preneur. Dans le nouveau schéma du club des cinq, on va travailler cette question de l'élargissement des institutionnels et même de la place des jeunes, avec la région, la métropole et l'éducation populaire.

**Franck Pichot, vice-président à la jeunesse, Département d'Ille-et-Vilaine** : je partage beaucoup de choses dans ce que vient de dire le collègue de la Gironde. En commission permanente du 26 septembre dernier, on vient de signer un partenariat entre le département et les fédérations d'éducation populaire pour trois ans. Ça n'existait pas jusque-là. On subventionnait en fonction d'une histoire. On a redéfini une ligne avec des crédits complémentaires. En effet, il est compliqué de dire qu'on revoit le financement en enlevant à certains pour donner à d'autres. J'ai une collègue conseillère départementale déléguée à l'éducation populaire avec qui je travaille en lien direct. C'est le bon côté des choses. On finance et on reconnaît l'intérêt des têtes de réseau. Dans le département, on a huit fédérations d'éducation populaire. On a choisi en 2014/2015 de donner une aide pour les rythmes scolaires de 50 euros par élève dans les écoles du département pour les communes de moins de 2 000 habitants. Cela représentait quand même 1 200 000 euros de soutien public direct pour les communes. On a réduit la voilure l'année scolaire passée en passant de 50 à 25 euros. C'était une volonté du président et de l'assemblée pour accompagner les communes dans la mise en route. 50 euros, puis 25 et on arrête. Il y a le bémol de pourquoi ça ne continue pas. Comme on a dû faire 8 millions d'euros d'arbitrage, cela faisait partie des arbitrages un peu évidents. Un autre aide a sauté du fait de ces



arbitrages. On accordait une aide aux ALSH pour les communes de moins de 10 000 habitants. Ce n'est pas là que se jouait pour elles le sujet quand pour d'autres ça pouvait être important. Nos aides allaient de 50 euros par an pour une commune à 10 000 euros. Qu'est-ce qu'on pouvait demander comme politique publique pour 50 euros ? L'accueil des publics défavorisés ? Ce n'est pas possible. Cette enveloppe de 400 000 euros a été supprimée. Elle permettait aussi de soutenir des fédérations qui agissent dans ce domaine. On a considéré au regard de la loi NOTRe et des budgets très contraints des départements que c'était plutôt au niveau communal ou intercommunal que ça devait se jouer et que c'était moins le rôle du département. On a signé nous aussi un protocole avec l'Etat et la CAF, protocole de travail sur toutes les politiques jeunesse dans le département. Cela permet aussi de mieux se connaître. En effet, on s'est aperçu qu'on faisait plein de choses en parallèle sans savoir ce que l'un et l'autre faisait.

**Un représentant d'une CAF :** je travaille dans une caisse d'allocations familiales. Je fais partie du club des cinq, ou des six, ou des sept ou des huit. Je vais être un peu brutal. La question de certaines institutions c'est « où sont les fédés ? ». À part un ou deux centres de loisirs dans le département mis en avant et qui fait du push car, je ne cite personne, et qui va arrêter le push car au grand désespoir d'autres centres de loisirs, le travail des fédés n'est pas lisible. C'est un peu brutal, mais il faut qu'on vous renvoie cette image même si ça n'est pas que vrai. Je le dis d'autant plus aisément que j'ai animé un travail partenarial sur la qualité dans les accueils de loisirs où on avait le club des quatre MSA, DDCS, conseil départemental et CAF. Et on avait quatre fédés. On a travaillé pendant six ou sept ans. Ce travail va s'arrêter et on réfléchit à le transformer en une commission enfance/jeunesse avec les fédés inscrites dans le schéma des services aux familles. Quelle instance de gouvernance partenariale se met-elle en place dans les territoires ? Vous venez d'y répondre pour l'Ille-et-Vilaine ? Quel est le lien avec les EPCI ou avec les représentants des maires ? Quel est le lien avec le territoire ?

**Franck Pichot, vice-président à la jeunesse, Département d'Ille-et-Vilaine :** on a au sein du département un comité consultatif composé d'acteurs jeunesse où on retrouve les fédés, la CAF, l'Etat. Ce qui nous a fait défaut au démarrage de ce comité, c'est qu'il n'y avait pas de jeunes. Suite à nos travaux, on a rénové ce comité. Depuis deux ans, on a des jeunes issus de l'AFEV, MRJC ou autres. Mais au-delà de ces structures, il y a des jeunes volontaires pour venir à ce comité. Il y a trois ans, ce comité a fait une lettre ouverte aux EPCI et aux maires exposant l'intérêt de mettre en place une politique jeunesse et en précisant que le département pouvait les accompagner. On a relancé, mais ça n'a pas produit d'effet majeur. Dans ce domaine, on est peut-être moins avancé que la Gironde. On n'est pas encore en place pour piloter en lien avec les partenaires et gouverner cette question de la jeunesse à des échelles plus locales.

**Mathieu Arbes, chargé de mission, Département de la Gironde :** dans notre schéma départemental jeunesse, avec nos quatre partenaires, l'Éducation nationale, moins présente sur le territoire dans le cadre de ce schéma, la DDSC, la CAF, la MSA, on a créé des instances locales du club des cinq. Cette expression va rester. On appelait ça les ETCL. C'est les référents territoriaux locaux de la CAF, de la MSA, les agents pôle jeunesse territoriaux. Le département de la Gironde a été divisé en sept grandes zones. Ce sont des techniciens qui, on l'espère, se réunissent le plus souvent possible avec un pilote d'une des quatre autres institutions pour organiser localement le travail inter-institutionnel en lien avec les associations locales, les collectivités locales et les EPCI autour de deux appels à projet. L'un est un appel à projets commun en direction des structures ALSH, des collectivités qui ont des actions pour les jeunes, dont chaque institution va financer une partie en fonction des moyens de la MSA, de la CAF, de la DDSC et du département. On est à 650 000 euros environ avec les quatre institutions. On finance à peu près 220 projets sur le territoire. On a un autre appel à projets commun à destination des 16/25 ans pour les aider à monter des projets. C'est plus compliqué à mettre en œuvre. Chacun a ses critères ce qui est une difficulté, même si nos objectifs sont communs. Le département, dans ce dispositif, va moins vers la métropole et plus vers la partie hors métropole qu'il y a encore quelques années. On finance 80 à 90% des projets qui tombent.

**Marine Gérard, la fabrique jeunesse de la Réunion :** vous ne parlez pas du tout du monde économique alors que c'est un acteur et un interlocuteur-clef notamment pour l'emploi et l'insertion professionnelle. Pensez-vous intégrer les entreprises dans votre schéma ?

**Franck Pichot, vice-président à la jeunesse, Département d'Ille-et-Vilaine** : suite à la lutte contre la précarité et pour l'emploi des jeunes, on a travaillé avec les missions locales, les syndicats professionnels employeurs et salariés. A l'issue de ces travaux menés en 2013/2014, on a abouti à différentes mesures comme l'accueil de stages et autres. Dans le département, on a des points d'accueil emploi. Ce sont des points de proximité qui ne sont pas connectés à Pôle emploi. C'est à l'initiative des collectivités locales. Mais le département accompagne financièrement et pour la labellisation, y compris la région avec le service public de l'orientation. Nous avons 50 points d'accueil de proximité dans notre département. Ils sont vraiment en lien avec le territoire à une petite échelle, une zone de 10 000 habitants environ. On a une réactivité avec les employeurs, les demandeurs d'emploi et les scolaires. Ils sont en lien avec le rectorat, le département et l'UE 35. Deux jours et demi du mardi au jeudi, les élèves vont dans l'entreprise. Il s'agit de trouver un collègue et une entreprise pas trop éloignés l'un de l'autre. L'élève arrive au collège et va directement dans l'entreprise en classe où se déroulent des cours et des visites, des découvertes de métier, des relations avec les professionnels. C'est la troisième année qu'on le fait. On a des retours très intéressants. Cela se fait sur la volonté des enseignants et des entreprises. Les élèves découvrent un monde qu'ils ne connaissent pas toujours, l'entreprise et les professionnels qui y sont, et les professionnels valorisent leurs pratiques et leur métier. Il y a un engagement très poussé des professionnels y compris du chef d'entreprise. Et autre point favorable, les enseignants découvrent aussi d'autres métiers. On a trouvé ce dispositif car la 3<sup>ème</sup> est un moment pertinent. Notre travail de sensibilisation est différent de celui des CIO. Nos seuls frais sont le transport et la restauration. Ce dispositif touche environ 30 collègues par an. On est encore en phase de progression. Ça nous coûte entre 15 et 20 000 euros. Ce n'est pas très coûteux et c'est très dynamique.

**Mathieu Arbes, chargé de mission, Département de la Gironde** : on n'a pas encore ce dispositif. Mais il va être soumis pour la rentrée 2017/2018. Ça a été acté dans le cadre du projet éducatif 11/25. De nouveaux dispositifs vont être créés « sport santé bien-être », « découverte de l'activité économique ». On fait de la promotion, de la découverte du monde économique dans les collèges. La compétence économique relève de la région depuis quelque temps. On continuera d'aider les missions locales. Le département avait des dispositifs d'aide à la création d'entreprise comme le CREAGIR. On avait des aides pour les jeunes agriculteurs girondins. On travaillait dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. J'espère que cela va perdurer. Mais la compétence économique relève de la région désormais. On n'a plus forcément le droit de faire ce qu'on faisait. On peut encore pour les jeunes agriculteurs.

**Franck Pichot, vice-président à la jeunesse, Département d'Ille-et-Vilaine** : je reviens sur la question de l'ESS. En 2013, on a lancé les coopératives jeunesse de service. Ça commence à se répandre en France. Cette idée est importée du Québec. Il s'agit de monter pendant deux mois une entreprise portée par des jeunes qui sortent un peu de notre cible de départ. Mais on l'a quand même fait. C'est plutôt 16/18 ans. Ils vont monter une entreprise sous statut coopératif. C'est installé en lien avec les pôles ESS du département, en lien avec la structure qui fait du portage salarial dans le champ de l'ESS. On est arrivé à sept chaque été dans différents pays du département qui mettent en place leur entreprise, qui démarchent pour créer de l'activité, la vendre, faire du marketing, faire des salaires. Ils ont un processus de construction d'entreprise. C'est entre 15 et 20 jeunes avec deux accompagnateurs qui sont un salarié de l'animation d'équipe et un service civique pour l'appui économique, ou l'inverse. Il paraît que c'est génial parce qu'ils se frottent au monde de l'entreprise et ils le vivent. Des jeunes qui, au 1<sup>er</sup> juillet, sont un peu hésitants pour prendre la parole, ne le sont plus au 31 août au moment du bilan. La plus-value n'est pas économique. Ils ne gagnent pas beaucoup d'argent avec ça. La plus grosse plus-value est éducative. C'est un exemple.

Je voudrais revenir sur la question des compétences. Les régions ont récupéré la compétence économique, mais je crois qu'il ne faut pas avoir de scrupule à travailler dans ce domaine. On est dans l'éducation et pas dans le développement économique.

**Franck Pichot, vice-président à la jeunesse, Département d'Ille-et-Vilaine** : le département est une sacrée collectivité pour les jeunes.

**Frédéric Dubos, directeur jeunesse, éducation, culture et sports, Département de l'Allier** : permettez-moi un petit témoignage d'un département rural de 300 000 habitants qui n'a pas les mêmes budgets. Vous n'avez pas trop parlé des aspects budgétaires. Ici, on a dû faire des choix assez

drastiques dans les politiques publiques. Quand je vois tout ce que vous mettez en place, je suis admiratif et envieux dans le bon sens du terme parce que ce n'est pas le cas partout. La réalité territoriale est très différente d'un territoire à l'autre.

.....

**Un intervenant** : Dans notre partenariat, c'est la personne de la PMI qui intervient pour les accueils de mineurs et seulement les services de la PMI. Les réalités sont différentes d'un département à l'autre. C'est pour cela que je parlais de la gouvernance partenariale. Il faut qu'on en arrive là avec les fédés et les maires. Il me paraît important de passer ce cap du management Egoless. Il faut arriver à des pratiques différentes dans les institutions.

**Franck Pichot, vice-président à la jeunesse, Département d'Ille-et-Vilaine** : nos deux départements sont assez proches. Il y a deux métropoles, des dynamiques démographiques, d'emploi. On est plutôt favorisé. J'ai vécu pendant cinq ans dans l'Indre qui a 220 000 ou 230 000 habitants. Ce n'était pas la même dynamique qu'en Ille-et-Vilaine. Il n'empêche que, si les dynamiques sont différentes, des politiques parfois sont sources de crédits importants comme d'autres. Parfois, sans budget conséquent, ce sont des modes partenariaux qui permettent d'avancer. Quand on a les moyens, c'est plus facile. Même si on est moins en difficulté que certains départements, je m'interroge, et c'est un débat public, sur la façon dont on va tenir. Il y a encore des économies à faire. On ne peut pas gratter sur l'os qui est déjà atteint. Comment fait-on pour continuer sachant que nos politiques ne sont pas que des versements d'allocations ? C'est pour prévenir. On travaille à infléchir tout ça. Si ce n'est que du versement d'allocations, des logiciens peuvent s'en charger. Pour quel résultat ? Ce débat a lieu à l'ADF. Des bonnes idées peuvent être échangées au-delà de la structure qui est très précaire.

**Cyril Naessens, Département de l'Ardèche** : la question des moyens se pose entre les gros et les petits départements. Il y a de l'ingénierie dans les départements. Je ne veux pas faire de promotion. Mais dans les départements, il y a une vraie capacité des agents à animer des réseaux et à mener des actions de développement. Avec la thématique jeunesse, on est en plein dedans. Notre difficulté dans les territoires ruraux est que, quand l'intervention n'est pas territorialisée avec une mission jeunesse transversale, inscrite dans l'organigramme, ce n'est pas toujours évident. Quand on est un service jeunesse, la transversalité interne demande de l'animation, prend énormément de temps. Il faut aussi le faire avec les partenaires. En Ardèche, notre stratégie est le partenariat. On a mis beaucoup de moyens pour animer les partenariats avec les institutions. Ça demande aussi beaucoup de temps. C'est aussi réussir à accompagner les élus dans la définition d'axes stratégiques, suivre les réalisations et pouvoir évaluer leurs impacts. Cela demande des agents hyper polyvalents. Je tire mon chapeau à tous les agents des départements qui travaillent dans le domaine de la jeunesse. Au sujet des fédérations d'éducation populaire, en Ardèche on a toujours fait le choix de les subventionner. On n'est pas dans le registre de la commande publique. Ce n'est pas nous qui définissons les besoins à leur place. On accompagne les projets associatifs. Et on se rend compte que ceux des fédés ne sont pas très innovants, qu'on est dans un contexte budgétaire contraint et que ça nous empêche d'accompagner des initiatives émergentes qui ne sont pas toujours fédérées et qui méritent d'être soutenues. Techniquement, ça peut être frustrant de voir la disproportion des financements entre certaines fédérations et certaines associations locales. Je tiens à le souligner. Pourtant je viens du milieu associatif. Les fédérations ont de la difficulté à travailler ensemble en partenariat. Si elles souhaitent vraiment prendre part à la réflexion sur la jeunesse et nous faire des propositions, il n'y a aucun souci. Les moyens humains des collectivités sont parfois très limités et on prend toutes les bonnes idées. En Ardèche, on a réussi à tisser des partenariats avec des acteurs comme le centre régional information jeunesse Rhône-Alpes qui est là aujourd'hui. On n'était pas conventionné avec lui il y a encore trois ans. Il nous a permis de faire évoluer la politique publique. On est ouvert au partenariat et aux bonnes idées. Dans les territoires ruraux, les intercommunalités prennent la compétence jeunesse. Comment faire de la pédagogie auprès des élus pour leur faire comprendre que la jeunesse n'est pas le même métier que la petite enfance et l'enfance ? C'est très compliqué d'où l'intérêt d'être en partenariat avec les CAF qui ont les clefs de ces sujets-là. En Ardèche, on soutient encore beaucoup les structures en fonctionnement ce qui nous paraît important pour monter des actions de long terme. On se retrouve confrontés aux problématiques des associations qui font faire à un animateur jeunesse les TAP, un peu de jeunesse, du soutien scolaire. Il a tellement de missions que ce n'est plus très clair pour nous de savoir ce qu'on finance. On a un vrai choix à opérer de savoir si on continue de subventionner des structures pour des projets associatifs où on ne se retrouve pas toujours, ou si on creuse un sillon, si on impose des axes

d'intervention suffisamment larges pour permettre aux structures de s'y retrouver. Dans ce cadre-là, on aura un partenariat plus constructif, plus cohérent et efficace dans l'intérêt des publics jeunes pour qui on travaille.

**Franck Pichot, vice-président à la jeunesse, Département d'Ille-et-Vilaine** : c'est bien de le rappeler. Avec les fédérations d'éducation populaire et les structures associatives, on essaye d'avoir un partenariat suffisamment souple pour soutenir leurs projets. Mais on voit trop souvent des acteurs qui sont plus occupés de leur survie. Et ça vaut pour les missions locales, un peu moins avec l'arrivée de la garantie jeunes. Je préside le réseau régional des petites structures « point accueil emploi ». Il y en a une centaine en Bretagne. Je leur ai dit que, si notre but était d'essayer de nous maintenir, il n'y avait aucun intérêt. L'intérêt est que le public qu'on accueille trouve le service qu'on cherche à lui donner. Il ne faut pas se battre pour survivre parce qu'on creuse notre tombe. Je suis élu d'un secteur rural. Redon est la grande commune. Dans mon secteur, la jeunesse n'est pas toujours simple à modeler, comparé à une métropole comme Rennes qui a forcément des politiques intégrées très développées. Il faut se battre avec les élus pour démontrer que ce qui est fait là peut être un moyen d'attractivité, de bien-être. Nos outils sont les collèges. Ils servent 200 jours par an. Dedans, vous avez de sacrés équipements, des super bâtis, du numérique. C'est un débat permanent avec l'Éducation nationale, les principaux de collège. C'est plus simple en Bretagne parce qu'il y a une culture très chrétienne. Je le dis gentiment. 40% de nos élèves vont dans le privé. Parfois, les relations sont plus faciles avec certains chefs d'établissements privés. Il s'agit de trouver le moyen pour que ces bâtiments, ces outils puissent être utilisés au niveau local. Le deuxième point que j'ouvre en discussion est la lecture publique. On est à faire des schémas de lecture publique. On n'a pas les bibliothèques, mais ces lieux-là peuvent être aussi des points d'appui pour travailler.

**Philippe Gallien, directeur éducation jeunesse et sport du Département de l'Isère** : je viens juste de prendre mes nouvelles fonctions dans une direction départementale éducation jeunesse et sport du département de l'Isère. Avant je travaillais dans des territoires avec des compétences transversales. J'ai une carrière dans la protection de l'enfance. Je découvre cet univers de la jeunesse où il y a un vrai problème de gouvernance. Aujourd'hui, la région qui est chef de file n'est pas là, je m'interroge. Les intercos qui montent en compétence sont, pour moi, les plus légitimes à prendre cette initiative. Elles connaissent les jeunes, les réseaux, la dynamique locale. Il y a encore un petit bout de chemin avant que la métropole de Grenoble n'arrive à monter en compétence. Le département est entre les deux. Il pallie l'absence de la région et la difficulté de l'interco à émerger. Mais il n'a pas toute latitude pour intervenir. En effet, ce qui nous permettait d'avoir encore de temps en temps des leviers d'action est supprimé. La loi NOTRe n'attend pas que les gens soient prêts. Elle dit vous avez la compétence ou vous ne l'avez pas. On risque de perdre une vraie dynamique si on n'est pas vigilant. Mon premier regard sur cette jeunesse est qu'on a des acteurs de terrain qui sont très proches, qu'on a une vraie dynamique. J'en suis moins convaincu au niveau des directions où il y a plutôt des jeux de pouvoir. Dans les initiatives, les dynamiques, les créativité qui se mettent en place, un blocage arrive au niveau des directions, même pas au niveau des élus. Elles ne priorisent pas toujours la jeunesse, n'en voient pas le même intérêt ou n'ont pas la maîtrise de ce qui fait la force depuis des années et des années de cette jeunesse. Il faudrait qu'on fasse évoluer nos postures. On ne peut pas diriger toutes les directions de la même façon. Les opportunités, quand elles existent, c'est aujourd'hui, pas hier et pas demain. Si on n'est pas assez réactif, on risque de passer à côté d'un certain nombre de choses. La protection de l'enfance est tellement balisée que le problème n'est pas le même. Si nos organisations ne bougent pas, on aura un peu de mal à accompagner cette jeunesse. Mais elle n'a pas toujours besoin de nous parce qu'on est tellement peu réactif qu'elle fait sans nous. C'est dommage parce qu'on peut apporter un petit plus, quelque chose de structuré. J'ai apprécié les diapos, les vidéos qui valorisent ce qui se fait. Je ne suis pas convaincu qu'on ait en interne des documents aussi parlants. Il faut qu'on s'inspire de ce qui se fait ailleurs. Tout ce qui se fait est peu connu. En général, ce sont des grands rapports que personne ne lit ce qui est profondément dommage. Je trouve aussi dommage que ceux qui participent à ces dispositifs ne reviennent pas voir les élus pour leur dire ce qu'ils étaient concrètement en capacité de faire. Au sujet des budgets, j'étais dans un territoire assez rural du département de l'Isère, les territoires peuvent avoir de l'argent, mais ils sont inégaux. L'Isère est très pauvre malgré la vitrine des stations ou Grenoble où il y a du fric. C'est l'animation de ces territoires et de ces richesses qui fait parfois la différence. Dans des territoires avec moins de ressources, la dynamique génère parfois plus de créativité que les grandes métropoles où il y a de l'argent et où les jeux de pouvoir, d'acteurs, de répartition font qu'on est très vite dans l'impossibilité d'agir et on n'agit pas ou peu. Tu parlais du sillon

qu'on trace. Nous, on arrête de financer du fonctionnement. On a une politique et nos partenaires sont les prestataires de cette politique. Cela n'empêche pas qu'ils peuvent être des partenaires dans la réflexion. Les élus sont en droit d'attendre un certain nombre de choses et de ne pas financer l'histoire comme on a tendance à le faire. C'est un constat que je fais.

**Franck Pichot, vice-président à la jeunesse, Département d'Ille-et-Vilaine** : ce n'est pas forcément le rural. C'est aussi des territoires qui n'ont pas toujours tous les outils. Soit il n'y a pas de mouvement des acteurs locaux et les territoires souffrent d'autant plus, soit il y a des mouvements et il y a beaucoup de créativité. Je suis dans un secteur où il y a beaucoup de créativité. On participe à l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » dans le secteur de Pipriac et Saint-Ganton. Je pense que cela ne pourrait pas se faire en métropole ou pas n'importe où. Il faut articuler ça. La question territoriale est essentielle dans nos regards départementaux. Il y a des territoires très différents dans chaque département, même s'il y a des similitudes. Entre le secteur de Vichy, de Montluçon, de Moulins ou d'autres territoires, il y a une disparité. Comment la traite-t-on ? Comment est-on en capacité de dynamiser l'ensemble avec des mesures, des façons d'agir peut-être différentes et en laissant, pas seulement aux collectivités locales, mais aussi à nos services à nous, des capacités d'agir différemment pour apporter des solutions adaptées aux territoires ? C'est un enjeu passionnant.

**Frédéric Dubos, directeur jeunesse, éducation, culture et sports, Département de l'Allier** : merci.